



Section de TOULOUSE
Aéroport de Blagnac
Fax/Rep: 05 62 1 28721 Tel: 05 62 1 28706
lacgtblagnacaf@free.fr

Blagnac le 4 février 2013

RTT LOCALE : LA CGT REVENDIQUE

La RTT a été signée le 24 janvier sans surprise. Les signataires ne sont pas tous les mêmes que pour Transform (CGC FO CFDT pour TRANSFORM, CGC UNSA CFDT pour la RTT) mais pour la direction le compte est bon.

Pour la CGT, ces signatures, comme celles qui ont validé Transform en juillet dernier, ne sont pas valables car un des signataires, la CGC, n'est pas représentatif. Le tribunal en décidera mais pendant ce laps de temps juridique, AF passe ces accords en force en espérant qu'ils seront en place avant la décision du juge...

Cette nouvelle RTT entre en application au 1^{er} avril 2013.

Pendant toute la consultation des instances (CHSCT et CE) la direction n'a eu de cesse de répéter que cela ne changerait rien pour les agents.

Cependant la direction locale nous confirme que la plupart de nos grilles horaires vont changer pour une mise en application au 1^{er} avril en intégrant les nouvelles règles de la nouvelle RTT.

Concertation ou négociation ? Après avoir affirmé qu'il n'y aurait aucune concertation locale, les délégués du personnel viennent de recevoir une convocation sur ce sujet pour le 12 février.

RTT les nouveautés :

Le délai de prévenance de changement d'horaires passe de 21 à 7 jours.

La période d'organisation du travail passe d'un maxi de 12 semaines à un maxi de 52 semaines.

Des vacances courtes de 6 heures mini peuvent être utilisées pour les temps pleins et 3h30 pour les temps partiels.

Les jours off ne peuvent pas être changés (ce qui pose problème à la direction)

Nos revendications :

Pas de changement des grilles horaires. La direction ne cesse de nous rabâcher que les grilles horaires collent à l'activité. Pourquoi alors les changer ? Changer des grilles c'est remettre en question les échanges entre agents, c'est une remise en question des dates des congés, c'est la perspective de mauvaises surprises... **Gardons nos horaires !**

Nous l'avons bien compris, la direction veut profiter des avantages obtenus dans cette nouvelle RTT. Parmi eux figure l'allongement du cycle horaire (12 semaines).

Plus le cycle est long plus la direction bénéficie d'une souplesse d'organisation des horaires sur l'année.

Par exemple elle peut maintenant nous faire travailler 6 jours consécutifs 8 fois par an pour couvrir des pics d'activité comme la période Été par exemple. Un cycle de 3 mois, c'est déjà trop.

Nous demandons que les durées de travail journalières et hebdomadaires soient cadrées pour toutes les populations.

La nouvelle RTT permet la réduction du délai de prévenance à 7 jours. Les signataires de cette RTT se réjouissent d'avoir obtenu ce délai alors que le code du travail permet un délai de trois jours pour les plein temps. Belle victoire.

Nous refusons toute diminution du délai de prévenance. Il n'est pas question de descendre en dessous des **21 jours de prévenance avant toute modification autoritaire d'horaire**, ce qui impacte déjà lourdement nos vies personnelles.

Avec ce nouvel accord, non seulement les temps plein sont maintenant concernés par les vacances courtes (6h mini) mais les vacances courtes pour les temps partiels peuvent être réduites à 3h30 (4h aujourd'hui).

Ces petites vacances seront nécessairement compensées par des jours supplémentaires travaillés dans l'année.

Alors que dans le même temps nous perdons les compensations sur trois jours fériés et trois jours de majoration hiver. Combien de jours supplémentaires la direction a-t-elle l'intention de nous faire travailler en 2013 ??

La seule garantie de ne pas perdre plus de jours de repos **c'est le maintien du taux moyen de repos dans les grilles horaires.**

Les vacances courtes pour les plein temps et le raccourcissement des vacances courtes, nous n'en voulons pas. Assez d'efforts sont déjà prévus dans ce domaine.

Beaucoup d'entre vous commencent à comprendre que nos conditions de travail et de rémunération sont en train de se TRANSFORMER !?

Il est encore temps d'agir. L'exemple des débrayages à Orly à Roissy et au Fret à Paris nous démontrent que la grève paye quand elle est massivement suivie.

Notre RTT c'est notre quotidien. Ce sont nos vies au travail et à la maison qui sont directement impactées. A nous de défendre nos conditions de travail.

**LA CGT APPELLE LES AGENTS A DEBATTRE
ENTRE EUX DE LA NECESSITE DE PRENDRE
PLEINEMENT EN COMPTE LE DOSSIER RTT DE
NOTRE ESCALE TOULOUSAIN**

**LE 12 FEVRIER NOS DELEGUES PORTERONT
VOS REVENDICATIONS**